

Mairie de Faucigny

Séance du 15 Janvier 1955

Projet de création d'un enseignement postscolaire agricole et ménager agricole

L'an mil neuf cent cinquante-cinq, le dix-huit janvier à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Carne Paul, maire.

Etaient présents : Dupraz Louis, Chatel Germain, Gay Léon, Gay Clément, Jolivet Joseph, Jolivet Edouard, Joly Marc, Lagneux Constant, Mossuz Adrien, Verdan Joseph.

M. le maire fait part au conseil municipal de la lettre du 11 janvier 1955 envoyée par M. l'inspecteur départemental de l'enseignement primaire. Par cette lettre, M. l'inspecteur invite le conseil municipal à statuer sur la proposition qu'il projette de faire à M. l'inspecteur d'Académie. Un poste d'instituteur itinérant et d'institutrice itinérante serait créé à Bonneville afin d'assurer l'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole pour les jeunes gens et jeunes filles de 14 à 17 ans. Le conseil, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré estime que ce projet est très intéressant. Il fait ressortir que Bonneville serait un centre dont la commune de Faucigny n'est pas très éloignée. Par conséquent, il serait facile pour les jeunes gens et les jeunes filles soumis à cet enseignement de se rendre à cette future école. Il donne son avis favorable pour la réalisation de ce projet.

Ce projet a-t-il abouti ?

A cette époque-là, l'école était obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Les élèves passaient alors un examen : le certificat d'études. Dans les années 1950, peu d'enfants de la campagne allaient au collège car il fallait être admis à l'examen d'entrée en 6ème qui comportait deux épreuves écrites : le français et le calcul. En outre, le ramassage scolaire n'existait pas. La seule solution était l'internat, ce qui n'était pas à la portée de toutes les familles.

Durant cette période, des jeunes filles de 14 à 17 ans de la commune ont fréquenté une école ménagère agricole à Vétraz (Haut-Monthoux) avec, en alternance 15 jours d'enseignement et 15 jours dans leur famille. L'emploi du temps comportait des matières scolaires : français, calcul... mais les travaux manuels occupaient la plus grande place : couture, cuisine, entretien de la maison, petit élevage (volailles, lapins...), visites de fermes.

A l'issue de cet enseignement postscolaire, ces jeunes filles retrouvaient la ferme familiale ou bien des patrons les embauchaient.

Des jeunes gens de Faucigny ont suivi également un enseignement postscolaire agricole dans une école similaire à Vétraz (Bas-Monthoux) durant trois années (de 14 à 17 ans), en alternance, d'octobre à avril. Outre les matières scolaires essentielles, les cours portaient sur l'agriculture en général : étude des sols et de la flore, élevage des bovins, cultures des céréales, connaissance des insectes Lors de visites organisées aux fermes Deleval et Roguet, ils étudiaient la morphologie des vaches et apprenaient à reconnaître une bonne laitière.

Conclusion

A l'issue de ces trois années, ces jeunes passaient un brevet d'apprentissage agricole, mais tous n'embrassaient pas une carrière dans l'agriculture. Ces écoles ont été remplacées par les maisons familiales rurales.

François Gay